

# Procès-verbal de la 219° assemblée générale tenue le 6 septembre 2023 à 12h30 au 2-53-284

Présences : 98 membres

#### Ordre du jour

1.	Nomination à la présidence de l'assemblée	1
2.	Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	1
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	2
4.	Lecture et adoption du procès-verbal de la 218° assemblée générale tenue le 6 juin 2023 :	2
5.	Information	2
6.	Mobilisation avant le vote du 3 octobre	6
7.	Entérinement de la réorganisation de l'exécutif	6
8.	Élections	6
9	l evée de l'assemblée	7

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée

### Résolution 219.1

« Il est proposé de nommer Catherine Ladouceur à la présidence d'assemblée. » Julie Dionne propose et Noémi Roy appuie. Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

#### Résolution 219.2

« Il est proposé d'accepter les nouvelles et nouveaux membres suivants :

- Anne-Marie Lacharité (Graphisme)
- o Sabrina Asselin (Littérature et communication)
- Marilou Boisjoly-Cousineau (Littérature et communication)
- o Christophe Gagnon-Richard (Philosophie)
- Marie-Hélène Jeannotte (Littérature et communication)
- o Léa Mead (Philosophie)
- William Rioux (Philosophie)
- Fabrice Valcourt (Philosophie)
- Samuel Faucher (Technologies du génie électrique)
- Samuel Gagnon (Géographie)
- Louis-Philippe Gauthier (Technologies du génie électrique)
- David Aubé (Anthropologie et sciences politiques)
- o Antoine Blais-Laroche (Littérature et communication)
- Ernest-Marie Mbonda (Philosophie)
- Mathieu Dumais (Physique)



- Lysandre Monette-Larocque (Littérature et communication)
- Leah den Besten (Langues modernes)
- o Renzo Luis Garcia Rioja (Physique). »

Adoptée à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 219.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Josiane Fortin propose et Régis Lamothe appuie.

Adoptée à l'unanimité.

# 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 218<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 6 juin 2023 :

#### Résolution 219.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 218<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 5 juin 2023 tel que modifié. »

On souligne que la date indiquée est erronée. L'AG a eu lieu le 5 juin.

Jean-Luc Filion propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. Information

5.1 - Mot du président : Mathieu Poulin-Lamarre se présente en tant que nouveau président du SPECS-CSN. Il souhaite la bienvenue aux membres. Il présente la nouvelle équipe du SPECS-CSN. Il mentionne le départ d'Amélie Gauthier et la réorganisation de l'exécutif. Un vote sera tenu plus tard dans l'assemblée à ce sujet. Il mentionne aussi que l'exécutif recherche une 7<sup>e</sup> personne pour le poste de conseiller.

Le président souligne que l'automne sera chaud à cause de la négociation de notre convention collective. Il rappelle l'importance de la mobilisation et les enjeux liés aux demandes patronales. De nombreux reculs sont proposés par la partie patronale, entre autres, et des enjeux liés à la précarité sont encore bien visibles. Il souligne également les difficultés de recrutement dans le domaine de l'enseignement et dans les services publics. En ce sens, la manifestation du 23 septembre à Montréal sera très importante. Un tract a été distribué et les informations sont aussi sur les réseaux sociaux du SPECS-CSN pour s'y inscrire.

Le président affirme que le début de session a été particulier cette année. Plusieurs précaires n'étant pas disponibles, de nombreux comités d'embauche ont dû avoir lieu pour trouver de nouveaux et nouvelles professeur.es. Les effets de la précarité et de l'inflation se font donc sentir dans notre institution. De plus, le SPECS-CSN proposera un dîner de la rentrée pour les nouveaux et nouvelles collègues.

5.2 - CRT : Jean-Luc Filion se présente en tant que nouveau vice-président aux relations de travail et rappelle son rôle au Comité des relations de travail (CRT). Il mentionne quelques faits saillants de ce début de session. Il est question des ouvertures et fermetures de groupes (étudiant.es qui ne se sont pas réincrit.es, internationalisation, dépôts de griefs) et de la réorganisation des postes de la direction. Il mentionne que les membres peuvent contacter l'exécutif et que des griefs peuvent être déposés si des membres croient avoir été lésés.



Des précisions sont données aux sujets des griefs déposés en lien avec les fermetures de groupes pour les précaires et les permanents.

5.3 - Négo-mob : Mathieu Poulin-Lamarre et Michèle Le Risbé prennent la parole pour parler de la négociation en cours et de la mobilisation qui doit se mettre en place afin d'aller chercher de meilleures conditions de travail. Il rappelle les demandes salariales de la partie syndicale et les offres salariales de la partie patronale. Il rappelle que, dans le Front commun, plusieurs travailleurs et travailleuses ont de petits salaires et qu'il est important d'être solidaires en manifestant à Montréal le samedi 23 septembre.

La vice-présidente à la mobilisation et à l'information rappelle les actions à faire (port du macaron, des t-shirts, signature électronique, activités et actions le jeudi midi, etc.). Il est important de s'afficher et d'être visibles. Le Comité de mobilisation sera activé et une première rencontre aura lieu la semaine prochaine. Elle invite donc les membres à s'inscrire sur ce comité. Des objets seront aussi créés et apportés à la direction pour manifester notre présence. Elle rappelle également la manifestation du 23 septembre et incite les membres à s'inscrire.

Elle souligne qu'au moment de l'AG, un rassemblement se tient à Trois-Rivières et qu'une photo de notre déroulement de banderole lors du déjeuner de la rentrée est présentée.

Quelques informations sont précisées pour les nouveaux et les nouvelles membres, entre autres l'importance de lire le *Quand les profs...* (QLP).

Des t-shirts *Prof en négo* peuvent être commandés jusqu'à aujourd'hui au coût de 20 \$ et les t--shirts du Front commun sont gratuits. Il suffit de passer au bureau du SPECS pour en demander un.

## Priorisation des demandes du cahier de négociation

La présidence de l'AG explique le fonctionnement de ce point et les objectifs de la discussion.

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle les différences entre la table centrale et la table sectorielle. Il introduit la discussion qui aura lieu sur le cahier de demandes. Le cahier sectoriel non priorisé a été adopté le 1<sup>er</sup> février dernier en AG. Il contient 52 demandes, certaines déclinées en plusieurs points. Stratégiquement, dans la négociation, il faut donc prioriser certaines demandes afin d'obtenir des gains puisqu'il ne sera pas possible de tout obtenir.

Chaque membre de l'exécutif présente ensuite un des six thèmes du cahier en expliquant les demandes qui sont priorisées et celles qui sont non priorisées par le comité de négociation. À noter que *non priorisées* ne signifie pas que ces demandes sont retirées. Les membres de l'exécutif soulignent aussi les débats ayant eu lieu dans les instances et demandent aux membres présents à l'AG de leur donner un alignement afin de savoir comment se positionner dans les prochaines instances. Les membres de l'AG peuvent donc accepter ou non cette priorisation et proposer des amendements.

Entre chaque thème, les membres pourront poser des questions d'éclaircissement. Après la présentation des thèmes, la discussion en plénière sera ouverte et les membres pourront proposer des amendements.

On rappelle que cette AG est le dernier moment de consultation des membres. Par la suite, les étapes auront lieu dans les instances et aux tables de négociation. C'est donc la mobilisation qui fera la



différence pour les gains qu'on souhaite obtenir.

La présidente de l'AG annonce la recommandation 1, qui sera débattue et votée après la discussion :

#### Recommandation 1

« Que le SPECS soutienne dans les instances de l'ASPPC la priorisation des demandes telle qu'entérinée par l'assemblée générale. »

Un comité plénier de 30 minutes est proposé.

Dominique Dubuc propose et Julie Dionne appuie. Adoptée à l'unanimité.

On rappelle aux membres qu'il ne sera pas possible de ramener toutes les demandes. On appelle à la parcimonie.

Des membres souhaitent que P5 demeure priorisée. On souligne l'importance de la précarité au Cégep de Sherbrooke et le fait que plusieurs demandes du thème 2 ont été non priorisées et que certaines demandent pour les précaires sont rejetées depuis plusieurs négociations, donc il serait bien qu'ils et elles gagnent quelque chose cette fois. On souligne que cette mesure pourrait permettre de mieux garder les nouveaux et nouvelles enseignant.es dans certains programmes comme Soins infirmiers.

On mentionne que la partie patronale souhaite une convention de cinq ans alors que la partie syndicale aimerait une convention de trois ans.

Des membres pensent que O1 ne devrait pas être priorisée pour se concentrer sur d'autres enjeux. Certains craignent que cette demande impose des contraintes dans notre travail. À l'inverse, certains membres rappellent que le SPECS-CSN s'est voté des principes qui vont dans le sens de faire entrer des causes sociales et environnementales dans la convention collective. On rappelle le rôle social des enseignant.es et l'importance de faire reconnaître cet enjeu.

Certains membres pensent qu'il serait pertinent de ramener T2 puisqu'elle pourrait servir à régler plusieurs autres problèmes. Entre autres, ce serait très utile par rapport à la gestion des stages et cela servirait aussi les précaires. On souligne qu'il est plus intéressant d'améliorer nos conditions en allant chercher des demandes dans le thème 2 pour éviter que les collègues aient à alléger leur charge de travail en prenant un PVRTT à leur frais (P5).

On amène la recommandation 1 :

« Que le SPECS soutienne dans les instances de l'ASPPC la priorisation des demandes telle qu'entérinée par l'assemblée générale. »

Steve McKay propose et Noémi Roy appuie.

Julie Dionne propose de ramener P5 dans les demandes priorisées. Julie Dionne propose et Francis Roy appuie.

Le vote est demandé sur la proposition d'amendement.

Adoptée à l'unanimité.

---

On revient à la proposition principale telle qu'amendée.

Régis Lamothe propose de ramener la T2 dans les demandes priorisées.



Régis Lamothe propose et Nancy Dion appuie.

On souligne que cette demande est liée à un coût important et qu'il faudrait être prêt à laisser tomber plusieurs autres choses pour l'obtenir. En fait, cette demande, si on insiste, pourrait être notre seul gain étant donné son coût. Il faut bien y réfléchir.

On insiste sur le fait qu'on demande à l'exécutif de défendre les demandes liées à la précarité et qu'on lui accorde notre confiance en ce sens.

On demande le vote sur la proposition d'amendement.

Rejetée à la majorité.

---

On revient à la proposition principale telle qu'amendée.

Nicolas Beaudoin propose de ramener le a dans O1.

Nicolas Beaudoin propose et Sophie Gagnon appuie.

On souligne l'importance de O1 et des sous-points qu'elle contient. On souligne le rôle d'éclaireur des syndicats et le fait que plusieurs enjeux ont été élargi à la société après avoir été gagné par les syndicats. De l'autre côté, d'autres membres pensent que cet enjeu n'a pas sa place dans la convention collective.

On vote sur la proposition d'amendement.

Adoptée à la majorité.

\_\_

On revient à la proposition principale telle qu'amendée.

Steve Dubois propose de retirer O1.

Steve Dubois propose et Nicolas Pfister appuie.

On rappelle que les syndicats comme la CSN travaillent sur deux fronts, le 2e étant lié aux causes sociales. On rappelle aussi que certaines causes sociales peuvent devenir des enjeux de conditions de travail (ex. enseignement à distance et chaleur extrême). On se demande qui fera avancer ce genre de cause si on ne le fait pas. À l'inverse, d'autres membres trouvent que cet enjeu ne va pas dans la convention collective.

Le vote est demandé sur la proposition d'amendement.

On demande aux membres s'ils sont prêts à voter. L'assemblée est prête à voter.

On vote sur la proposition d'amendement.

Rejetée à la majorité.

---

On revient à la proposition principale telle qu'amendée.

Philippe Langlois propose de ramener b dans O1.

Philippe Langlois propose et Sophie Gagnon appuie.

On souligne qu'on ne sait pas ce qu'impliquera b par rapport à nos conditions de travail.

On vote sur la proposition d'amendement.



Rejetée à la majorité.

---

On revient à la proposition principale amendée :

#### Résolution 219.5

« Que le SPECS soutienne dans les instances de l'ASPPC la priorisation des demandes telle qu'entérinée par l'assemblée générale, en ramenant P5 et le a de O1 dans les demandes priorisées. »

On vote sur la proposition principale.

Adoptée à l'unanimité.

### 6. Mobilisation avant le vote du 3 octobre

Michèle Le Risbé rappelle l'importance de porter nos objets de visibilité et de se donner des trucs pour y penser.

On rappelle qu'il y aura une AG avec un vote de grève le 3 octobre pendant la levée de cours. On souligne l'importance d'y participer en grand nombre.

## 7. Entérinement de la réorganisation de l'exécutif

La présidence de l'AG présente la recommandation 2 :

#### **Recommandation 2**

#### Résolution 219.6

« Conformément aux statuts et règlements (5.04), il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN entérine la redistribution des responsabilités qui étaient assumées par Amélie Gauthier au sein de l'exécutif pour la session d'automne 2023 et qu'un processus d'élection soit démarré pour élire une nouvelle personne au poste de conseillère ou conseiller qui commencerait son mandat en janvier 2024. »

Régis Lamothe propose et Jean-Pierre Roy appuie

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle les changements effectués à l'exécutif. Jean-Luc Filion changera de poste pour prendre celui de vice-président aux relations de travail à la place d'Amélie Gauthier. Mathieu Poulin-Lamarre prendra 0,2 ETC supplémentaire et Michèle Le Risbé prendra 0,25 ETC supplémentaire, ce qui permettra aux six membres de l'exécutif de réussir à accomplir tout le travail cet automne.

On vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

### 8. Élections

Faute de temps, les élections sont reportées à une prochaine AG.

Les membres sont invités·es à consulter la liste des comités sur le site du SPECS-CSN, dans la section *Structure et représentation*, afin de voir quels postes sont vacants.

Il est important de vérifier si votre nom apparaît sur la liste quand vous êtes impliqué dans un comité. Si vous souhaitez vous ajouter à un comité ou si vous constatez des erreurs sur la liste, contactez la secrétaire du SPECS à l'adresse secretariat@specs-csn.qc.ca.



## 9. Levée de l'assemblée.

Résolution 219.07
-------------------

Catherine Ladouceur, présidence d'assemblée	
· 	
« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 15h18. » Jean-Luc Filion propose et Annissa Laplante appuie. Adoptée à l'unanimité.	

